

# Le développement de la petite enfance au cœur de la nutrition

- ▶ La Côte d'Ivoire s'est engagée à transformer son économie en investissant dans le capital humain.
- ▶ Une nutrition adéquate pendant les 1000 premiers jours de l'enfant est la clé de la constitution du capital humain.
- ▶ La promotion et le soutien de l'allaitement maternel sont l'une des priorités du Gouvernement en Côte d'Ivoire.

## **Daniel Kablan Duncan**

Vice-président de la République de Côte d'Ivoire

Yamoussoukro,  
Côte d'Ivoire

**Le capital humain est la plus grande richesse d'un pays et est de plus en plus reconnu comme l'un des principaux vecteurs de la croissance économique. Comme l'a un jour dit le philosophe français Jean Bodin, « il n'est de richesse que d'hommes ».**

Le développement de la Côte d'Ivoire ne saurait se concevoir sans tenir compte du pays. Ainsi, dès son accession à la magistrature suprême de notre pays en mai 2011, S.E.M Alassane Ouattara a engagé la mise en œuvre de sa grande ambition qui est de « faire de la Côte d'Ivoire un Pays émergent à l'horizon 2020 ». Ceci passe notamment par la transformation structurelle de l'économie et l'investissement accru dans le capital humain. Cette vision s'est traduite à la fois dans le Plan national de développement (PND) de 2012-2015 et celui de 2016-2020. Ce capital humain se fonde autour de nos investissements en matière de nutrition, de santé, de protection sociale, d'éducation, de formation, d'alphabétisation mais également de l'expérience acquise par la population.

À cet effet, depuis 2012, la Côte d'Ivoire a fait du développement du capital humain en général, et de la problématique de la nutrition en particulier, l'une de ses priorités. Le Gouvernement l'a placé au cœur de la lutte contre l'extrême pauvreté et de la promotion de la prospérité partagée. Et ce d'autant plus que le taux de retard de croissance (malnutrition chronique) a été retenu comme indicateur de pauvreté et de développement de l'enfant. Ces engagements ont été réaffirmés dans le Programme Social du Gouvernement couvrant la période 2019-2020.

En adhérant au Mouvement « Scaling Up Nutrition-SUN » pour le renforcement de la nutrition, à l'occasion du sommet du G8 tenu à Londres en juin 2013, reconnaissant ainsi que les causes de la malnutrition sont multifactorielles, pluridisciplinaires et affectent plusieurs secteurs de développement, le Président de la République a créé le Conseil national pour la nutrition (CNN) en juillet 2014, placé sous la coordination du Vice-président de la République.

Le CNN est une plateforme multisectorielle et multi-acteurs pour une convergence des politiques et des initiatives opérationnelles dans une synergie d'actions. En plus des structures publiques, y siègent les réseaux du secteur privé, du milieu académique et de la recherche, de la société

civile et des partenaires au développement. Le Conseil a développé le Plan national multisectoriel de nutrition, PNMN 2016-2020, pour un montant de 470 millions de dollars. Il vise à « garantir à l'ensemble de la population un statut nutritionnel optimal en vue d'améliorer son bien-être et de soutenir durablement une croissance inclusive et le développement du pays », avec un accent particulier mis sur la vulnérabilité.

En plus du secteur de la santé, sont désormais engagés dans cette lutte les secteurs de l'éducation/alphabétisation, de la protection sociale, de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de l'hydraulique humaine, de l'environnement et de l'assainissement. Cette lutte prend également en compte de manière stratégique l'autonomisation de la femme, la vulnérabilité et fait un focus sur la nutrition durant la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours, allant de la conception au deuxième anniversaire de l'enfant.

## Investir dans la nutrition pour la petite enfance

Parallèlement aux interactions stimulantes avec les parents et les éducateurs, une alimentation adéquate pendant la petite enfance joue un rôle essentiel dans le développement des capacités cognitives de l'enfant et établit les bases d'un apprentissage futur, d'une bonne santé et d'une productivité optimale à l'âge adulte.

En Octobre 2016, j'ai participé au sommet sur le capital humain intitulé « Investir dans la petite enfance pour stimuler la croissance et la productivité » à Washington, organisé à l'occasion des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Au cours de ce sommet, j'ai réaffirmé notre engagement à consentir d'importants investissements au Plan national multisectoriel de nutrition pour la réduction du retard de croissance chez l'enfant et, de manière plus globale, le développement optimal de l'enfant.

Ce plan, je le rappelle, d'un coût global de 266 milliards de francs CFA, soit 470 millions de dollars américains, a fait l'objet d'une table ronde pour la mobilisation des ressources que j'ai personnellement conduite en septembre 2016. L'État de Côte d'Ivoire contribue à hauteur de 15% de ce coût global.

Compte tenu de l'ampleur du défi et de la nécessité d'intensifier rapidement les approches de solutions, nous avons élaboré un projet d'investissement sur la nutrition et la petite enfance. Nous nous sommes engagés, en mai 2018, auprès de la Banque mondiale pour un montant de 50 millions de dollars en vue de bâtir les fondements durables d'un capital humain en adéquation avec les besoins de l'économie. Dans le cadre de ce projet, nous saluons le soutien du secteur privé pour le don fait à la Côte d'Ivoire d'un montant de 10,4 millions de dollars, provenant de plusieurs fondations à travers *Power of Nutrition*.

Le projet contribuera d'ici 2022 au passage à échelle des interventions de nutrition et de développement de la petite enfance dans la moitié des régions administratives du pays.

« Nous avons introduit des politiques sectorielles visant à renforcer les actions du gouvernement associées aux jeunes enfants. Notre défi est celui de la convergence et de la synergie. »

## Mesures pour encourager l'allaitement et autres enjeux

Nous investissons dans des interventions précoces pour soutenir les phases critiques du développement physique et cognitif des enfants et pour améliorer la vie des enfants les plus défavorisés, les plus vulnérables et la société dans laquelle ils vivent. Ces investissements aident à briser les cycles de pauvreté, de violence et de désespoir.

Parallèlement à cette politique intégrée qui prend en compte les différents aspects de la petite enfance, nous avons mis en place des politiques sectorielles visant à renforcer les actions gouvernementales relatives aux jeunes enfants. Le défi est la convergence et la synergie de ces politiques.

En outre, nous avons mis en place un cadre juridique et institutionnel pour la promotion et la protection des enfants. La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs traités internationaux pour la protection des enfants, notamment la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989, ratifiée en 1991, et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1999, ratifiée en 2002.



Au cours des dernières années, la Côte d'Ivoire a adopté des textes réglementaires spécifiques en matière de promotion et de soutien de l'allaitement maternel, tels que le décret n° 2013-416 réglementant la commercialisation des substituts du lait maternel et la loi n° 2015-532 du Code du travail, car il concerne le travail des femmes et des enfants, la protection de la maternité et l'éducation des enfants. L'année 2015 a été désignée par le Gouvernement comme « année de l'allaitement ». Nous avons élaboré un plan de renforcement de l'allaitement pour permettre à chaque enfant, femme, famille et communauté de bénéficier des avantages de l'allaitement.

La priorité accordée par le Gouvernement à l'allaitement se manifeste également par la prise en compte dans le Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 du Plan d'action multisectoriel pour l'allaitement maternel 2019-2021 et par sa mise en œuvre. Bien que plus de 90% des femmes allaitent, nous avons un taux d'allaitement exclusif relativement faible. Nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux de passer de 12% en 2012 à 50% en 2020 et nous sommes sur la bonne voie : le dernier chiffre pour 2016 était à 23,5%. C'est avec cet objectif en tête que nous travaillons à l'extension des hôpitaux amis des bébés, au renforcement du cadre réglementaire et à la participation de tous les secteurs et les acteurs.

« Nous nous engageons à ce que chaque enfant, chaque femme, chaque famille et chaque communauté puisse bénéficier des bienfaits de l'allaitement. »

## Des résultats très encourageants

L'approche multisectorielle de la nutrition et de la petite enfance crée une synergie grâce à la mise en commun des efforts. Des résultats très encourageants ont été obtenus entre 2012 et 2016 et doivent maintenant être consolidés.

Selon les dernières évaluations (MICS, statistiques annuelles, enquêtes, rapports sur la situation des enfants), le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 125 pour 1000 naissances en 2012 à 96 en 2016 et le taux de fécondité a diminué de 5 à 4,6 enfants par femme au cours de la même période. Cet objectif a été atteint dans un contexte de baisse du taux de pauvreté, qui est passé de 48,9% en 2008 à 46,3% en 2015.

En ce qui concerne la nutrition, le pourcentage d'enfants souffrant de retard de croissance est passé de 29,8% en 2012 à 21,6% en 2016. Comme indiqué précédemment, les taux d'allaitement maternel exclusif sont en hausse et les chiffres pour la mise au sein précoce, dans l'heure qui suit la naissance par un contact peau à peau également, se sont améliorés, passant de 31% en 2012 à 36,6% en 2016.

En ce qui concerne les soins de santé, les investissements du Président Alassane Ouattara dans la modernisation des infrastructures, des équipements techniques, des ressources humaines et de l'accessibilité portent leurs fruits. La couverture universelle des soins de santé est un pilier majeur de la politique gouvernementale, y compris le principe de gratuité des soins de santé pour les

« L'un des défis est de garantir que le système fonctionne à un niveau de performance optimal dans chaque municipalité. »

groupes les plus vulnérables. Une attention particulière est portée à la santé maternelle et infantile et aux soins prénatals. Le nombre de femmes ayant assisté à au moins une visite prénatale est passé de 91% en 2012 à 93,2% en 2016, et celles ayant effectué les quatre visites recommandées sont passées de 44,2% à 51,3%. La proportion de femmes enceintes ayant bénéficié d'un accouchement qualifié s'est nettement améliorée, passant de 59% en 2012 à 72% en 2016. Cette amélioration a également été constatée chez les ménages les plus pauvres.

En ce qui concerne la protection, la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée est passée de 65% en 2012 à 71,7% en 2016, ce qui devrait permettre d'atteindre l'objectif de 75% en 2020. Au cours de cette période, les enfants inscrits sans acte de naissance sont passés de 19,5% à 12,2%.

En matière d'apprentissage préscolaire, le gouvernement de Côte d'Ivoire reconnaît la nécessité de suivre les investissements dans les 1000 premiers jours de l'enfance, avec accès à l'éducation maternelle, afin de garantir la continuité du développement. Il a été prouvé que l'éducation maternelle fournit aux enfants les compétences nécessaires pour réussir à l'école, mais moins de la moitié des enfants âgés de 3 à 5 ans y ont accès dans le monde. En Afrique subsaharienne, selon l'UNESCO, ce taux tombe à 20%.

En Côte d'Ivoire, 14,3% des enfants âgés de 3 à 5 ans suivent actuellement un enseignement maternel. Pour que ce rapport atteigne 30% en 2025, le Gouvernement a décidé de créer des classes préscolaires dans toutes les nouvelles constructions et de réhabiliter les écoles. En outre, le Projet d'amélioration des services d'éducation, doté d'un budget de 43 millions de dollars, installe 117 établissements préscolaires communautaires entre 2018 et 2022.

Il est à noter, au regard de ces différents indicateurs, que des défis importants restent à relever. Nous devons renforcer les acquis mentionnés plus haut et redoubler d'efforts pour le passage à échelle des différents projets en cours. Le cadre réglementaire doit être également renforcé et rendre l'effectivité de l'application de certains textes. Par ailleurs, le transfert des compétences en la matière aux collectivités territoriales a été fait (loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012). L'un de ces défis consiste à garantir que le système fonctionne à un niveau de rendement optimal dans chaque collectivité du pays.

Je voudrais remercier tous les partenaires qui œuvrent dans le domaine de la nutrition et de la petite enfance pour leur soutien et leur accompagnement de la Côte d'Ivoire, afin d'offrir à des milliers d'enfants leur dignité et des lendemains meilleurs.

➔ Retrouvez cet article en ligne sur [earlychildhoodmatters.online/2019-2](https://earlychildhoodmatters.online/2019-2)